



Chèques déposés et perdus par ma banque

Par **Maylodie**, le **08/01/2010** à **10:33**

Bonjour,

J'ai déposé 2 chèques à ma banque le 31 décembre, avec remise de chèque dont j'ai conservé le duplicata. Le mercredi 6 janvier mon compte est à 0. Le jeudi 7 janvier au matin, les deux chèques ne sont toujours pas crédités sur mon compte.

Je passe donc à ma banque pour leur demander ce qui se passe, munie de mon duplicata. La personne au guichet me dit qu'ils n'ont aucune trace de mon dépôt, qu'ils vont faire des recherches et que ces recherches vont prendre minimum une semaine.

Comme mon compte est à 0, je demande une autorisation exceptionnelle de découvert de 70 Euros de 15 jours afin de ne pas avoir de problèmes. Mon conseiller me la refuse.

Quels sont mes recours? Ne doivent-ils pas me créditer le montant de mes chèques (je précise que ces 2 chèques ont été émis par deux grosses entreprises Françaises connues de tous et que ce ne sont pas des chèques émis par des particuliers) puisque l'erreur vient de leur part? Si jamais il y a un mouvement sur mon compte et que je me retrouve à découvert et donc payer des agios, ne sont-ils pas dans l'obligation de me les rembourser?

Je voudrais savoir si je ne peux pas déposer une plainte, car ce n'est pas la première fois que j'ai des problèmes avec mon conseiller (carte non renouvelée à temps, alors que je suis partie travailler à l'étranger 3 mois, et que j' avais prévenu mon conseiller un mois avant mon départ. Il m'a fait parvenir ma carte par la poste en service lent. Je me suis retrouvée sans carte pendant 3 semaines. Coupure de ma carte sans m'en avoir avertie. Alors que mon compte est créditeur de 9 000 Euros, mes cartes bleues étaient refusées de façon aléatoire... Alors que mon compte est créditeur, mon conseiller me reproche mes dépenses de la semaine... Fermeture de compte parallèle toujours pas effectué, alors que j'en ai fait la demande

plusieurs fois depuis 1 an...)

Bref, ce conseillé gère mon compte comme bon lui semble, sans respecter mes demandes, et sans jamais s'excuser quand il outrepatte ses droits...

Merci pour vos réponses.